



Le mardi 1^{er} avril 2025 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 26 mars 2025 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mme Marie-Andrée SION, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, MM. Philippe LEMPIRE, Laurent GHEYSENS,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Eric DESREUMAUX (à M. John EVLARD), Mme Danièle DELBECQUE (à M. Didier DUPE), Mme Nathalie HERBAUX (à M. Bernard JEAN BAPTISTE)

Absents : M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

N° 25 -1-9

Affaires Juridiques

Procédure d'expropriation (DUP)

Emplacement réservé au PLU3 (ERV1)
Carrefour Bosquiel / Général de Gaulle
Pour la création d'un
espace vert d'intérêt public

BO 35, 36, 37, 38

Rapport de M. le Maire,

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU3), la ville a demandé à la Métropole Européenne de Lille l'instauration d'un emplacement réservé (ERV1) au carrefour de la rue du Bosquiel et de l'avenue du Général de Gaulle sur les parcelles cadastrées en BO 35, 36, 37, 38.

Cet emplacement réservé a pour objet la création d'un square d'entrée de centre-ville au profit de la commune, dont les objectifs sont d'intérêt public :

- Intérêt public lié à la lisibilité et la sécurité dans ce carrefour;
- Intérêt public lié à la qualité de l'environnement avec une volonté d'embellissement de cette entrée vers le centre de Bondues aujourd'hui en l'état de friche non entretenue.

Lors de l'enquête publique organisée dans le cadre de la révision du PLU3 par la MEL, aucune contestation n'a été recensée au sujet de l'instauration de cet emplacement réservé.

Suite aux courriers envoyés à l'indivision Delobelle, en sa qualité de propriétaire, aucun retour de leur part ne nous est parvenu qui aurait permis de trouver un accord à l'amiable pour l'acquisition de ces emprises.

Pour avancer sur son projet, la ville souhaiterait procéder au lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

La ville propose, de confier à un prestataire privé spécialisé (bureau d'études ou maître d'œuvre) dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence, l'établissement des dossiers réglementaires de DUP et le suivi auprès des services instructeurs de l'Etat (jusqu'à la recevabilité des dossiers par l'Etat).

Cela étant exposé, nous invitons le conseil municipal à :

- décider le lancement des études et prestations indispensables à l'aboutissement de l'ensemble de la procédure de DUP sur l'emplacement réservé ERV1 inscrit au PLU3 pour répondre à l'intérêt public de l'aménagement de ce carrefour,
- convenir ensuite de l'acquisition en pleine propriété, par voie d'expropriation à défaut d'accord amiable, des terrains cadastrés en BO 35, 36, 37, 38 nécessaires à sa réalisation, au prix qui sera défini par le juge de l'expropriation,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires
Commission 1 du 25 mars 2025

Présents :	28
Pouvoirs :	3
Votants :	31
Abstentions :	2 (L. Naessens, F. Vancaeyzeele)
Exprimés :	29
Pour :	29

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire



M. Pierre DELZENNE
Conseiller Municipal délégué
Secrétaire de séance

